

Aurélie TROILLE et Patrice BERNARD
185 route du Magnin
Berland
38380 Saint Christophe sur Guiers
aurelie.troille@yahoo.fr

Berland, le 31 octobre 2024

OBJET : Enquête publique – n° 2024-022 du 03-10-2024 - Déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et ayant valeur de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

C'est en tant que voisins de l'école que cette enquête publique nous intéresse, puisque nous habitons juste à côté de l'école de Berland.

Bien que l'idée d'une construction d'une aire multisports à destination des enfants de l'école ait tout son sens juste en face de l'école, nous avons cependant quelques remarques :

- Quel dommage de dénaturer le paysage ! C'est là l'avantage d'aller à l'école à Berland : le paysage en face de la cour est vide de constructions humaines à perte de vue...
- Est-ce que l'effectif réduit de l'école (moins de 90 élèves) nécessite un investissement financier d'une telle envergure ?
- Il existe actuellement un terrain de foot et de basket situé à moins de 300 mètres de l'école. Cet endroit est bétonné et comporte les paniers de basket ou cages de foot nécessaires à la pratique de ces sports. Les enfants y pratiquent également parfois la course à pied.
- **Aujourd'hui, on parle de ZAN (Zéro Artificialisation Nette)** : pourquoi bétonner un champ de vaches situé en zone agricole alors qu'une infrastructure existante est à proximité ?
- Effectivement, la route que les enfants empruntent (et tout piéton qui se promène à Berland) est dangereuse. Mais est-ce qu'une demande de mise en sécurité a été faite auprès des services du Conseil Départemental ? Est-ce que la mise en place d'un feu qui passerait au rouge uniquement si des piétons souhaitent traverser ne serait pas nécessaire ?

Concernant le projet à proprement parler, et suite à la lecture des documents mis à disposition, et notamment la « déclaration de projet », des interrogations :

- Pourquoi l'accès au site multisports ne se ferait-il pas par le chemin goudronné déjà existant à l'ouest, (si on se réfère au plan page 16), ce qui limiterait les nuisances sonores directement à proximité des habitations.
- Dans la même idée, il serait apprécié que « l'espace rencontre » soit décalé vers l'ouest afin que le bruit soit limité.

- **Est-ce que cette modification de zonage de zone A vers une zone NL implique que le projet peut évoluer dans les années à venir ?** A partir du moment où la zone passe en NL, est-ce que cela laisserait la porte ouverte à un agrandissement du projet avec, par exemples, un terrain de pétanque, ou un skate-park (très bruyants) ou encore une éventuelle construction d'un toit au-dessus de l'espace multisports (ce qui pour le coup serait complètement déraisonnable et entacherait la beauté du paysage que les enfants de l'école et les voisins apprécient par-dessus tout).

Note à la mairie de Saint Christophe sur Guiers :

Nous sommes très inquiets quant aux nuisances qu'un tel projet peut apporter, et nous sommes disponibles pour une rencontre sur site afin qu'une discussion objective permette de nous rassurer, et pourquoi pas, imaginer quelques améliorations au projet actuel. (Par exemples mise en place d'un panneau avec des horaires pour limiter les nuisances tardives, interdiction aux camping-car de s'installer...etc.).

Merci pour la bonne prise en compte de notre participation à cette enquête publique.

Aurélie TROILLE
Patrice BERNARD

